

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
SAMEDI 11 MARS 2017

Cette AGO s'est tenue à l'institut ion Jean-Paul II (Guynemer) 8 bis avenue de la Forêt à Compiègne de 19h30 à 20h40.

Elle a réuni 50 participants représentant 19 associations sur les 32 ayant acquitté leur cotisation en 2016. Le quorum de 32 représentant le quart des votants étant atteint, l'AGO peut légalement se tenir. A 19h30 le président ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Le Président demande une minute de silence pour honorer notre ami Francis qui nous a quitté fin 2016.

1 – Approbation du CR de l'AG du 5 Mars 2016.

Approuvé à l'unanimité

2 – Rapport moral 2016

Le président demande à la vice-présidente , responsable de la formation de faire un point.

On constate comme l'an passé, une baisse des demandes de formation du fait qu'il n'y a pas d'adhésion de nouvelles associations à la FDCO.

Le président fait part de son inquiétude pour ce qui concerne la formation des chefs de chœur : en effet, 3 chorales se trouvent brutalement sans chef de chœur (un décès et une démission suite à un problème de santé) et une chorale perdra son chef à la prochaine saison suite à son départ en province.

Hors cette année il n'y a eu aucunes candidatures pour les sessions de formations pour les chefs de chœur débutants ou chef de pupitre proposées dans le programme de formation 2016/2017.

La directrice musicale donne l'exemple de la Govelène qui a su préparer au fil du temps la succession de ses chefs de chœur, le chef en poste assurant la tutelle du futur chef de chœur.

Il est primordial que les chorales préparent la succession de leur chef sachant qu'il faut plusieurs années de formation pratique.

La secrétaire fait remarquer que peu de choristes lisent une partition et que beaucoup ne connaissent pas le solfège ce qui est un handicap pour trouver et former un futur chef de chœur.

Le président indique qu'il a fait part de cette préoccupation de trouver des chefs de chœur lors de la réunion annuelle sur « la charte du chant choral » organisée par l'inspection académique de Beauvais à laquelle il participait avec la directrice musicale.

Il a été acté le principe d'organiser une formation de chef de chœur débutant de 18h pour des professeurs de l'EN dès la saison prochaine pour prendre à terme un poste de chef de chœur dans une chorale.

Il est décidé de faire dès maintenant le recensement des besoins de formation auprès de toutes les chorales.

Le rapport moral est finalement approuvé à l'unanimité.

3 – Rapport financier.

Le président précis que malgré la baisse substantielle de la subvention la FDCO n'a pas augmenté la contribution des choristes aux différentes activités de formation (chœurs et sessions de formation) .Le compte de résultats présente malgré tout un léger excédent.

La présidente des Picantins interpelle la directrice musicale sur les missions de son poste à la FDCO après avoir constaté le montant de son coût annuel.

La Directrice musicale a repris le poste de Laurent Ronzon au moment de son départ.

La Directrice musicale a un grand travail de mise en relation, de contacts avec les diverses instances et « si on la voit moins que son prédécesseur », c'est parce qu'elle ne dispense aucune formation au sein de la FDCO ni ne dirige le Chœur Départemental comme son prédécesseur.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHORALES DE L'OISE

A la critique sur l'absence du président ou de la directrice musicale aux concerts du Chœur Départemental, le président rappelle que le Chœur Départemental est une des activités de la FDCO parmi les autres et qu'ils 'efforcent d'y assister dans la mesure de leur disponibilités.

Une question est posée sur le chœur de jazz qui « coûte » systématiquement plus cher que le chœur : le président explique que lors des concerts le « jazz vocal » fait appel à des musiciens professionnels qu'il faut rémunérer.

Le président explique enfin que les décalages entre certaines dépenses et leurs recettes afférentes sont liés au fait que les comptes sont arrêtés de manière calendaire contrairement aux activités qui fonctionnent en année scolaire.

Toutes les questions ayant reçu une réponse, le rapport financier est voté à l'unanimité.

4 –Affectation du résultat 2016.

Acceptation à l'unanimité. Sur la proposition d'affecter l'excédent à la réserve associative

5 – Fixation des montants des cotisations 2017

Le président propose le maintien des cotisations 2017 à celles de 2016 soit à 35 € par tranche de 20 choristes.

Acceptation à l'unanimité.

6 – Budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2017 est bâti sur l'hypothèse du maintien du niveau de la subvention 2017 à celui de 2016 bien qu'aucune association n'ait à ce jour été convoquée pour le contrat culturel 2017....

Cette année le point sensible des dépenses et des recettes sera celui des 3 concerts prévus pour « la Passion selon Saint Jean » à l'automne 2017.

Le stage de Saintes est reconduit et il y a déjà quelques inscrits. Le forfait du stage a été augmenté pour tenir compte de la journée supplémentaire. Le président rappelle que c'est le stage le moins cher parmi les nombreuses propositions en France.

La secrétaire propose de diffuser le dépliant sur le stage au-delà de l'Oise et pour se faire d'apparaître sur les sites qui répertorient les stages de l'été.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

7 – Renouvellement des membres du CA

Sur les 4 membres dont le mandat arrive à échéance seul Didier Bécourt et Philippe Léveillé se représentent. Michèle Weber-Modar et Monique Chalard ne se représentent pas.

Michèle Gurtner dont le mandat arrive à échéance fin 2018 démissionne et Francis Demilly décédé dont le mandat arrivait à échéance fin 2018 est également à remplacer.

Martine Sanvoisin de la chorale de l'oiseau Lyre accepte de se présenter ainsi que Michel Untereiner de la Clé des champs.

Martine Sanvoisin, Michel Untereiner, Didier Bécourt et Philippe Léveillé sont élus à l'unanimité pour 3 ans. Le CA sera composé de 10 membres au lieu de 12.

8 – Questions diverses

Aucune question n'étant posée, le président lève la séance à 20h40 et propose de finir cette soirée par un pot de l'amitié.

Cotisation annuelle 2017

Effectifs de la Chorale	Cotisation annuelle en €	Nombre de Représentants (*) aux Assemblées Générales
1 à 20 choristes	35	3
21 à 40 choristes	70	4
41 à 60 choristes	105	5
61 à 80 choristes	140	6
81 à 100 choristes	175	7
101 à 120 choristes	210	8

Les chèques sont à établir au nom de la Fédération Départementale des Chorales de l'Oise

(*) dont le chef de chœur et un membre dirigeant de la chorale